



*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de l'archéologie Centre-  
Val de Loire

Affaire suivie par :  
Frédéric CHANCEL  
02 38 78 85 74

frédéric.chancel@culture.gouv.fr  
Référence : 24/FC/ACR0185

## DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

La Préfète de région

à

DREAL Centre-Val-de-Loire  
UID18-36  
5 Avenue Buffon  
CS 96407  
45064 ORLEANS

ORLEANS, le 29 janvier 2024

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement  
**Références :** SAINT-GEORGES-SUR-ARNON (INDRE), 1 Route des Tilleuls  
IA0361952400002  
Votre courrier du 3 janvier 2024  
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 3 janvier 2024.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour la Préfète de la Région Centre-Val de Loire,  
et par subdélégation,  
Le Conservateur régional de l'archéologie adjoint

Thierry LORHO

  
**PREFETE  
DE LA REGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de l'archéologie Centre-  
Val de Loire

Affaire suivie par :  
Frédéric CHANCEL  
02 38 78 85 74

frédéric.chancel@culture.gouv.fr  
Référence : 24/FC/ACB0185

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

La Préfète de région

à

Parc Eolien Les Coeurs de Boeuf  
50 Rue Madame de Sanzillon  
92110 CLICHY

ORLEANS, le 29 janvier 2024

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement  
**Références :** SAINT-GEORGES-SUR-ARNON (INDRE), 1 Route des Tilleuls  
IA0361952400002  
Livre V du Code du patrimoine

Madame, Monsieur,

La DREAL Centre-Val-de-Loire m'a transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 3 janvier 2024.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète de la Région Centre-Val de Loire,  
et par subdélégation,  
Le Conservateur régional de l'archéologie adjoint

Thierry LORHO